

Concours Le Grand Club des Canadiens de Subway^{MD}

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER NI POUR GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

Le « Concours Le Grand Club des Canadiens de Subway^{MD} » (la « **Promotion** ») est un concours qui permet aux gens de participer pour courir la chance de gagner un des prix offerts, en vertu du présent règlement officiel (le « **Règlement officiel** »), publié en ligne à www.ConcoursGrandClub.ca. Le commanditaire, l'administrateur et le fournisseur de prix de cette Promotion sont Subway Franchise Advertising Trust Canada (le « **Commanditaire** »). Subway Franchise Canadian Advertising Trust, a/s de DLA Piper Suite 2700 10220 103, Ave NW Edmonton, Alberta Canada T5J 0K4. En participant à cette Promotion, vous acceptez de vous conformer au présent Règlement officiel et vous acceptez que toutes les décisions du Commanditaire soient définitives et contraignantes. La Promotion est assujettie à toutes les lois et les règlements fédéraux, provinciaux et locaux et est nulle là où la loi l'interdit. Ce Règlement officiel s'applique seulement à la présente Promotion et à aucune autre promotion ou loterie publicitaire « sweepstake » et à aucun autre concours de Subway.

PÉRIODE DE LA PROMOTION :

La Promotion commence le 29 décembre 2025 à 9 h HE et se termine le 15 février 2026 à 23 h 59 min 59 s HE (la « **Période de la Promotion** »).

ADMISSIBILITÉ, RÉSIDENCE ET ÂGE :

La Promotion est seulement offerte aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de majorité (18 ans) au moment de leur participation (chacun un « **Participant** »). Les employés, les officiers et les directeurs, et la maisonnée et les membres de la famille immédiate ou ceux et celles avec qui habitent avec ces employés, ces officiers et ces directeurs, de Club de Hockey des Canadiens, inc. de la Ligue nationale de hockey (LNH) et les membres de ses équipes, de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey (AJLNH) (collectivement les « **Entités de la LNH** »), de Subway Franchise Canadian Advertising Trust, les Restaurants Subway^{MD}, des franchisés Subway^{MD}, de Doctor's Associates LLC, Franchise World Headquarters, LLC (« **FWH** »), Subway IP LLC (« **SIP** ») (collectivement les « **Entités Subway** »), et chacun et chacune de leurs sociétés mères, de leurs filiales, de leurs entreprises affiliées, de leurs agences de publicité et de promotion (collectivement les « **Entités du Concours** ») ne sont pas admissibles à ce concours. Pour les fins de ce Règlement officiel, les « **membres de la maisonnée** » signifient les personnes qui partagent la même résidence et/ou la même adresse au moins trois mois par année avec une ou plus d'une des Entités du Concours, et les « **membres de la famille immédiate** » représentent tout parent, frère ou sœur ou enfant et leurs partenaires respectifs. Le Commanditaire se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des Gagnants du Concours (tel que défini ci-dessous).

COMMENT PARTICIPER

Méthode en restaurant :

Pendant la Période de la Promotion, les invités qui achètent un sandwich 12 pouces au choix dans un restaurant Subway^{MD} au Québec, Canada (sauf les restaurants de Gatineau) recevront une Carte de promotion avec un NIP de participation. Consultez le www.ConcoursGrandClub.ca (le « Site Web »), entrez le NIP et tous les autres renseignements requis, y compris la réponse à la question d'habiletés mathématiques, et soumettez votre participation en ligne.

Les Participants admissibles qui achètent un sandwich le Grand Club obtiendront deux (2) cartes à NIP, dont deux Participations au concours.

Les cartes à NIP sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks.

Les plateaux de traiteur et les sandwichs 12 pouces classiques gratuits de la promotion des cartes-cadeaux des Fêtes ne sont pas admissibles pour recevoir une carte à NIP. Si un 12 pouces est acheté avec un coupon, une promotion dans l'appli ou toute autre offre de rabais, la carte à NIP sera seulement fournie pour le 12 pouces acheté. Par exemple : Achetez un 12 pouces, obtenez un 12 pouces gratuit : une carte à NIP sera fournie.

Participation par la poste :

Comme autre mode de participation, vous pouvez obtenir une (1) carte à NIP en envoyant une enveloppe préaffranchie portant votre adresse et contenant votre nom en entier, votre date de naissance, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel à :

Subway Canada
Objet : Concours Le Grand Club des Canadiens de Subway
185 The West Mall #1000
Toronto, ON M9C 5L5

Les participations par la poste doivent être reçues par l'Administrateur du Concours au plus tard le 10 février 2025 pour être admissibles.

Pour les fins de ce Concours, les participations par la poste sont considérées comme ayant été reçues **la date à laquelle elles ont réellement été reçues** à l'adresse ci-dessus, tel que le précisent les archives officielles de l'Administrateur du Concours.

L'Organisateur n'est pas responsable des participations perdues, retardées, mal adressées, illisibles, incomplètes, endommagées ou insuffisamment affranchies.

Les participations qui ne satisfont pas à ces conditions seront disqualifiées.

Chaque participation envoyée par la poste obtiendra une (1) carte à NIP par la poste. Durant la Période de la Promotion, en recevant une carte à NIP, consultez le www.ConcoursGrandClub.ca, entrez le NIP de la carte et tous les autres renseignements requis, y compris la réponse à la question d'habiletés mathématique, et soumettez la Participation en ligne.

Si, et seulement si une grève officielle généralisée de Postes Canada a lieu le jour de la réception de l'enveloppe ou si on annonce qu'une telle grève commencera entre la réception de l'enveloppe et la fin de la Période de la Promotion, les participants de participations par la poste recevront un code NIP par courriel. Durant la Période de la Promotion, une fois que vous avez reçu le code NIP, consultez le

www.ConcoursGrandClub.ca, entrez le code NIP et tous les autres renseignements requis, y compris la réponse à la question d'habiletés mathématiques et soumettez votre Participation en ligne.

Les Participations qui corrompent la Participation de quelque façon que ce soit seront annulées. Les Entités dégagées (tels que précisés ci-dessous) ne sont pas responsables de toute Participation perdue, incomplète, illisible, en retard, mal acheminée, volée, non livrée, endommagée, brouillée ou mutilée; Participation ou transmission perdue; des erreurs, omissions, interruptions, défauts ou retards dans la transmission; des connexions interrompues ou non disponibles de : réseau, câble, satellite, fournisseurs de service Internet (FSI), serveur ou autre; des mauvaises communications, de matériel informatique ou logiciel défectueux ou de défaillance technique; de transmissions brouillées, mal dirigées ou déformées, de Participations ou de communications incomplètes; ou d'autres erreurs, d'erreurs d'impression ou de typographie ou autre erreur apparaissant dans le présent Règlement officiel, sur le site Web ou sur tout matériel publicitaire, promotionnel ou autre; ou de toute autre erreur ou de tout problème quels qu'ils soient relatifs à l'administration de la Promotion, que ce soit de nature mécanique, humaine, informatique, électronique ou autre, y compris, mais sans s'y limiter les erreurs ou problèmes liés à l'administration de la Promotion, le traitement des Participations, l'annonce des prix ou l'annulation ou le report de tout événement ou match. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler toute participation ou toute Participation d'un Participant si le Commanditaire soupçonne que le Participant a tenté de corrompre ou de porter entrave à l'administration, la sécurité, la justice et l'intégrité de cette Promotion. L'usage d'appareils automatisés ou de ce genre qui corrompent le processus de Participation, y compris, mais sans s'y limiter, les Participations à l'aide d'un robot, de macros, de scripts ou de services de concours (ou de tout autre moyen qui a pour but d'automatiser tout aspect de la Participation) pour participer à cette Promotion est défendu et les Participations usant de ce genre d'appareils sont nulles.

PRIX :

Il y aura cinquante (50) Prix au total (chacun un « **Prix du concours** »).

Grand Prix (1 Prix) : Une (1) Personne participante peut gagner les prix ci-dessous, dont la valeur approximative au détail est de 9 000 \$ CA :

Une expérience ultime CHC pour deux (2) qui comprend des billets pour le match du 24 mars 2026 des Canadiens de Montréal contre les Hurricanes de la Caroline (le « **Match** »), un laissez-passer au stationnement privé des joueurs (1), un repas complet au restaurant *La mise au jeu*, des jerseys autographiés (2), une visite avant le match de la galerie de presse, l'accès au salon CIBC Director's Lounge, l'accès aux vestiaires après le match et à la conférence de presse, ainsi que 5 000 \$ CA en argent.

Prix quotidiens (quarante-neuf/49 Prix) : Chaque prix comprend une (1) carte-cadeau de Subway^{MD} de 50 \$ et un (1) jersey Fanatics White Breakaway. Chaque prix quotidien sera livré à l'adresse postale du gagnant (les B.P. ne sont pas acceptées) fournie sur la page de Participation de la Promotion. VAD : 215 \$.

Toutes les dépenses qui ne sont pas mentionnées ci-dessus sont la responsabilité de la Personne gagnante et de son invité(e) et ne sont pas comprises dans le Grand Prix. Ces exclusions comprennent, sans s'y limiter, les taxes locales, les dépenses relatives aux documents de voyage (le cas échéant), le transport terrestre (aller-retour de l'emplacement du match, hôtel, aéroport, le cas échéant), les repas, les dépenses sur place, les dépenses personnelles, les dépenses accessoires et autres dépenses (y compris les pourboires, la marchandise, les frais de téléphone, d'Internet, de télévision payante et de jeux, les assurances, activités, excursions et dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour les escales d'une nuit). La Personne gagnante et son invité(e) sont les seuls responsables d'obtenir les documents de voyage et l'assurance voyage nécessaires.

Les Parties libérées ne sont pas responsables des retards, reports ou annulation du Match, ni des moyens de transport, ni si la Personne gagnante et son invité(e) ne peuvent assister au Match ou s'ils manquent leur moyen de transport pour quelque raison que ce soit. La Personne gagnante et son invité(e) n'auront droit à aucune compensation. Les billets peuvent être assujettis à des politiques et à des procédures de bons différés (*raincheck*) établies par l'émetteur. La Personne gagnante et son invité(e) acceptent que l'entrée à l'événement soit accordée en vertu d'un permis révocable et non transférable qui leur est personnel et qui est assujetti au règlement de l'événement et du site.

Les cartes-cadeaux Subway^{MD} sont émises par Value Pay Services, LLC (« VPS »). En utilisant une carte-cadeau Subway^{MD}, l'utilisateur est assujetti aux conditions d'utilisation des cartes de Subway^{MD} et les accepte. Ils acceptent aussi la politique sur la vie privée et les conditions d'utilisation de VPS et du site et y sont assujettis, le tout peut être consulté à <https://www.subway.com/fr-ca/subwaycard>. Chaque Personne gagnante d'une carte-cadeau Subway^{MD} devrait lire attentivement ses conditions d'utilisation des cartes Subway^{MD}, ainsi que la politique sur la vie privée et les conditions d'utilisation de VPS et du site. Chaque Personne gagnante d'une carte Subway^{MD} devrait aussi garder sa carte-cadeau Subway^{MD} en sécurité comme elle le ferait pour tout autre article précieux. Toute carte Subway^{MD} sera annulée si elle est utilisée sans permission ou si elle est altérée ou endommagée. Les cartes-cadeaux Subway^{MD} matérielles peuvent être utilisées jusqu'à épuisement de la balance seulement pour acheter des biens ou des services à des restaurants Subway^{MD} participants aux États-Unis et au Canada et dans un restaurant exploité par Exchange à l'étranger, en ligne à www.subway.com ou dans l'appli Subway^{MD}.

Les Prix doivent être acceptés comme ils sont conférés, ils sont non transférables et non monnayables. Aucune substitution sauf à la demande du Commanditaire. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion absolue, de substituer le Prix ou une de ses composantes avec un prix de valeur égale ou supérieure, y compris, mais sans s'y limiter, mais à la seule discrétion absolue du Commanditaire, par un prix en argent. Toutes les obligations fiscales et frais applicables fédéraux, provinciaux et locaux liés à l'acceptation de ce Prix ou à la participation à cette Promotion sont la seule responsabilité des Personnes gagnantes respectives.

TIRAGE DES PRIX :

Un tirage au sort d'un **Prix quotidien** aura lieu chaque jour, à partir du deuxième jour de la Période de la Promotion jusqu'au 16 février inclusivement, parmi les Participations admissibles reçues le jour avant la Promotion jusqu'à 23 h 59 min 59 s HE. Les Participants sélectionnés seront admissibles pour gagner un (1) Prix quotidien. La première Participation choisie sera le gagnant potentiel. Les chances de gagner un Prix quotidien dépendent du nombre total de Participations admissibles reçues pendant une journée de la Promotion.

Un tirage au sort du **Grand Prix** aura lieu environ le 20 février à 10 h HA à Moncton au Nouveau-Brunswick, à partir des Participations reçues pendant la Période de la Promotion. La première Participation sélectionnée sera admissible pour gagner le Grand Prix. IL faut résoudre une question d'habileté mathématique sans aide pour être déclaré gagnant du Grand Prix. Les chances de gagner le Grand Prix dépendent du nombre total de Participations admissibles reçues pendant la durée de la Promotion.

En cas d'erreur de quelque sorte que ce soit, si d'autres gagnants potentiels sont sélectionnés que le précise le présent Règlement officiel, le Commanditaire se réserve le droit d'effectuer un tirage au sort parmi tous les gagnants potentiels afin d'accorder le bon nombre de Prix.

SÉLECTION DU GAGNANT ET ANNONCE AU GAGNANT :

Les **Prix quotidiens** seront envoyés aux gagnants à l'adresse fournie sur la page de participation à la Promotion. Veuillez accorder un minimum de quinze (15) jours ouvrages pour la préparation et l'acheminement de la commande.

Grand Prix : La Personne participante sélectionnée pour le Grand Prix sera contactée par courriel ou par téléphone par une personne représentante de m5 Marketing & Communications environ le 20 février 2026. Si la Personne gagnante potentielle ne peut être rejointe OU si la Personne gagnante potentielle n'accepte pas le prix ou n'accepte pas le présent Règlement officiel dans les trois (3) jours ouvrables après avoir été contactée par téléphone ou courriel, la Personne gagnante potentielle perdra le Prix. Dans ce cas, aucune compensation ne sera offerte, et le Commanditaire aura l'entièvre et seule discréction de sélectionner au sort une autre Personne gagnante potentielle.

Avant d'être déclarée Personne gagnante du Grand Prix, la Personne participante sélectionnée devra répondre correctement et sans aide de quelque sorte que ce soit, mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique et devra aussi signer un formulaire de Déclaration et de décharge (le « **Formulaire de décharge** ») déclarant que la personne a lu et compris ce Règlement officiel et accepte de s'y conformer (y compris les conditions d'admissibilité); accorde tous les consentements requis tels qu'ils sont définis dans ce Règlement officiel; autorise les Entités Subway et leurs personnes responsables et cessionnaires à utiliser le nom, la voix, la ville/province de résidence, les photos, vidéos et autres formes de clips et/ou leur ressemblance à des fins publicitaires ou commerciales et/ou pour tout autre but dans tous les médias connus et qui seront découverts à l'avenir sans compensation additionnelle (financière ou autre), sans permission ni avertissement; et libère les Parties libérées et le fournisseur du Prix de toute responsabilité, de quelque sorte que ce soit découlant de la participation de la Personne gagnante à cette Promotion et à la réception de ce Prix. Si la Personne participante ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique, ne remplit ou n'envoie pas le Formulaire de décharge dans les trois (3) ours ouvrables requis, ne satisfait pas le Règlement officiel pour quelque raison que ce soit, ou est incapable ou refuse de s'assujettir au présent Règlement officiel, la Personne participante est considérée comme inadmissible et perd son Prix. La nouvelle Personne gagnante potentielle sera ensuite sélectionnée parmi le reste des Participations admissibles, selon ce Règlement officiel.

Toutes les décisions du Commanditaire en ce qui a trait à tous les aspects de cette Promotion, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité des Participations, sont finales et contraignantes pour toutes les Personnes participantes en tout ce qui concerne cette Promotion.

INDEMNISATION ET LIMITE DE RESPONSABILITÉ :

EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, CHAQUE PERSONNE PARTICIPANTE ACCEPTE DE GARANTIR ET DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES ENTITÉS DE LA LNH, LES ENTITÉS SUBWAY, ET CHACUN DE LEURS : AFFILIÉS, FILIALES, REPRÉSENTANTS, CONSULTANTS, ENTREPRENEURS, CONSEILLERS URIDITIQUES, AGENCES DE PUBLICITÉ, DE RELATIONS PUBLIQUES, DE PROMOTION ET DE MARKETING, FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX ET DE SERVICES LIÉS À LA PROMOTION (Y COMPRIS LES DÉTAILLANTS, LES SOCIÉTÉS DE COUPONNAGE ET LES AGENCES DE MARKETING), LES FOURNISSEURS DE SITE WEB ET CHACUN DE LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, ACTIONNAIRES, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS, MANDATAIRES ET AGENTS RESPECTIFS (LES « **PARTIES EXONÉRÉES** ») DE TOUTE RESPONSABILITÉ, DOMMAGE, PERTE OU BLESSURE RÉSULTANT EN PARTIE OU ENTIÈREMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION ET DE L'ACCEPTATION DU TOUT PRIX POUVANT ÊTRE GAGNÉ. LES PARTIES EXONÉRÉES NE FONT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU SUGGÉRÉE EN CE QUI CONCERNE LA CONDITION, LA BONNE FORME OU LA MARCHABILITÉ DU PRIX.

LES PARTIES EXONÉRÉES DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN LIEN AVEC CETTE PROMOTION ET SERONT DÉCHARGÉES ET DÉGAGÉES DE TOUTE RÉCLAMATION, ACTION, RESPONSABILITÉ, PERTE, BLESSURE OU DOMMAGE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES BLESSURES PERSONNELLES OU LA MORT D'UNE PERSONNE GAGNANTE OU DE TOUTE TIERCE PARTIE OU DE DOMMAGE À DES BIENS PERSONNELS OU IMMOBILIERS À CAUSE EN PARTIE OU ENTIÈREMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, POUR TOUTE RAISON QUE CE SOIT, Y COMPRIS L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, L'USAGE OU LE MAUVAIS USAGE DU PRIX ET/OU DE LA PARTICIPATION À CETTE PROMOTION.

EN PLUS DE TOUTE AUTRE LIMITÉE DE RESPONSABILITÉ CONTENUE DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL OU INDIQUÉ SUR LE(S) SITE(S) WEB DU COMMANDITAIRE, Y COMPRIS LE SITE WEB PROMOTIONNEL, LE COMMANDITAIRE NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE (A) L'ENTRÉE INCORRECTE OU INEXACTE DE RENSEIGNEMENTS NI DE TOUTE TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES DÉFECTUEUSE OU AYANT ÉCHOUÉ; (B) DE TOUT ACCÈS NON AUTORISÉ, DE VOL, DE DESTRUCTION OU D'ALTÉRATION DES PARTICIPATIONS À TOUT MOMENT DE L'EXPLOITATION DE CETTE PROMOTION; (C) DE TOUT PROBLÈME, DÉFECTUOSITÉ, ERREUR, OMISSION, INTERRUPTION, SUPPRESSION OU DÉFAUT TECHNIQUE, DE TOUT RETARD DANS L'EXPLOITATION OU DE DÉFAILLANCE DES LIGNES DE COMMUNICATION, PEU IMPORTE LA CAUSE, PEU IMPORTE L'ÉQUIPEMENT, LES SYSTÈMES, LES RÉSEAUX, LES LIGNES, LES SATELLITES, LES SERVEURS, LES CAMÉRAS, LES ORDINATEURS NI LES FOURNISSEURS EMPLOYÉS DANS TOUT ASPECT DE LA GESTION DE CETTE PROMOTION; (D) L'INACCÉSIBILITÉ OU L'INDISPONIBILITÉ D'UN RÉSEAU OU D'UN SERVICE SANS FIL, DE L'INTERNET OU D'UN WEB OU DE LA COMBINAISON D'UNE OU PLUSIEURS DE CES OPTIONS; (E) DE L'INTERNET, SERVICES TÉLÉPHONIQUES SANS FIL OU MAISON SUSPENDU OU SUPPRIMÉ; (F) DE TOUTE BLESSURE OU DOMMAGE À UNE PERSONNE PARTICIPANTE OU À L'ORDINATEUR OU L'APPAREIL MOBILE DE TOUTE AUTRE PERSONNE QUI AURAIT PU ÊTRE LIÉ OU RÉSULTANT D'UNE TENTATIVE DE PARTICIPER À LA PROMOTION, AU TÉLÉCHARGEMENT DE TOUT MATÉRIEL DE PROMOTION (LE CAS ÉCHÉANT); ET (G) DE TOUTE PERTE DE QUELLE QU'ELLE SOIT, FINANCIÈRE OU AUTRE, ENCOURUE PAR TOUTE PERSONNE OU ENTITÉ EN LIEN AVEC CETTE PROMOTION ET CE RÈGLEMENT OFFICIEL.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Les Parties exonérées ne seront pas tenues responsables des Participations ni des Formulaires de décharge perdus, incomplets, illisibles, mal acheminés, brouillés, volés ou mutilés.

Les Personnes participantes à cette Promotion acceptent de se conformer à ce Règlement officiel et acceptent que les Entités Subway et les Entités de la LNH et leurs responsables et leurs cessionnaires utilisent le nom, la voix, la ville/la province de résidence, les photos, les vidéos ou les clichés vidéo, et/ou tout autre ressemblance à des fins publicitaires ou commerciales et/ou toute autre fin dans tous les médias et les formats connus et découverts à l'avenir sans compensation (financière ou autre), sans permission et sans avis additionnels.

Le Commanditaire se réserve le droit de retirer, d'amender ou de suspendre cette Promotion ou de modifier ce Règlement officiel de n'importe quelle manière, dans le cas d'une erreur, d'un problème technique, de sabotage, d'intervention non autorisée, de fraude ou de toute autre cause qui échappe à toute possibilité raisonnable du contrôle du Commanditaire qui fait entrave à la bonne conduite de cette Promotion, telle que décrit dans ce Règlement officiel. Toute tentative visant à subvertir l'exploitation légitime de cette Promotion est une enfreinte aux lois criminelles et civiles et, si une telle tentative est entreprise, le Commanditaire se réserve le droit de demander une remédiation et des dommages par les mesures les plus extrêmes permises par la loi. Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre cette Promotion ou de modifier ce Règlement officiel, sans préavis ni sans obligation, dans le cas d'un accident, d'une erreur d'impression ou d'administration ou de toute autre erreur quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison.

S'il y a différence ou inconstance entre les conditions de ce Règlement officiel et ce Formulaire de décharge ou tout autre énoncé contenu dans les matériaux liés à la Promotion, y compris, mais sans s'y limiter : un formulaire de Participation à la Promotion, le site Web, les points de vente, les publicités à la télévision, à la radio, format papier ou en ligne; les conditions d'utilisation de ce Règlement officiel prévaudront, régiront et auront préséance.

VIE PRIVÉE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

Les renseignements personnels d'une Personne participante : les données recueillies des Personnes participantes sont assujetties à la Politique sur la vie privée du Commanditaire.

<https://www.subway.com/fr-ca/privacy/privacy-policy>.

Les Personnes participantes pourraient se voir offrir l'occasion optionnelle de recevoir des coupons, des bulletins, des matériels promotionnels, des communications de marketing et d'autres promotions spéciales ou d'autres offres du Commanditaire et de ses filiales du groupe Subway^{MD}, de l'Administrateur et/ou de fournisseurs de services comme tierces parties. Les Personnes participantes ne seront pas contactées à des fins de marketing s'ils n'ont pas donné leur consentement express.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Toutes les propriétés intellectuelles, y compris, mais sans s'y limiter, les marques déposées, les noms de marques, les logos, les designs, les matériels promotionnels, les pages Web, les codes sources, les dessins, illustrations, slogans et représentations apparaissant sur les sites Web du Commanditaire et les autres sites en lien avec cette Promotion sont la propriété du Commanditaire et/ou de ses filiales ou SIP et sont contrôlés par elles. Tous droits réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel promotionnel ou propriété intellectuelle sans la permission expresse écrite de son propriétaire est strictement interdite.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL :

En participant à cette Promotion, la Personne participante accepte automatiquement et se conforme à ce Règlement officiel.

RÈGLEMENT OFFICIEL LISTE DES GAGNANTS :

Les Personnes participantes peuvent obtenir un exemplaire du Règlement officiel ou de la liste des Personnes gagnantes en envoyant une enveloppe préaffranchie adressée à :

Subway Canada Objet : Concours Le Grand Club des Canadiens de Subway 185 The West Mall #1000 Toronto, ON M9C 5L5 – veuillez préciser « Règlement officiel » ou « Liste de Personnes gagnantes ». Toutes les demandes doivent être reçues dans les six (6) mois suivant la fin de la Période de la Promotion.

COMPÉTENCES :

Cette Promotion et ce Règlement officiel sont assujettis à toutes les lois et les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.

Subway^{MD} est une marque déposée de Subway IP LLC. ©Subway IP LLC, 2025